

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

### EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

### 2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2021

#### Séance du 21 avril 2021

CD20210421\_46  
id. 5665

*Le 21 avril 2021, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.*

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30  
Quorum : 10.*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, Mme BERLY, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. VIGUIE, M. WEILL*

*Sont représenté(s) :*

*M. BAYLET (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme LE CORRE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme TURELLA-BAYOL (pouvoir à Mme RIOLS)*

*Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, l'Assemblée départementale a délibéré.*

### DÉLIBÉRATION

### TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE LA LINGERIE DE L'EHPAD SAINT JEAN MARIE VIANNEY À MONTBETON

---

Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le conseil général a décidé de créer un fonds d'aide à la modernisation des établissements pour personnes âgées (FAMEPA) régi par les dispositions suivantes :

- travaux subventionnables : 3 opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement ;
- taux de subvention : 20 % du coût TTC des travaux ;
- subvention maximale limitée à 30 500 € par opération.

En application de cette délibération de principe, le directeur de l'EHPAD « Saint Jean-Marie Vianney » à Montbeton sollicite une aide départementale en vue de mettre aux normes la lingerie, qui s'intègre dans le projet d'extension de capacité de 12 places d'unité de vie protégée et de rénovation de certaines parties de l'EHPAD existant.

Le coût des travaux de mise aux normes de la lingerie s'établit à 69 718,26 € TTC, répartis comme suit :

- Matériel .....	62 943,60 €
- travaux mise aux normes électricité .....	4 614,66 €
- travaux installation gaz.....	<u>2 160,00 €</u>
- TOTAL TTC .....	69 718,26 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

- FAMEPA .....	13 943,00 €
- Subvention CARSAT .....	25 177,44 €
- autofinancement .....	<u>30 597,82 €</u>
- TOTAL TTC .....	69 718,26 €

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Considérant le projet d'extension de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Saint Jean-Marie Vianney à Montbeton, le coût des travaux et le plan de financement pour la mise aux normes de la lingerie de l'établissement,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve, au titre du fonds d'aide à la modernisation des établissements pour personnes âgées, l'octroi d'une subvention départementale de 13 943 €, à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Saint Jean-Marie Vianney à Montbeton, pour les travaux de mise aux normes de la lingerie de l'établissement ;
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 20422, sous fonction 538 (PAEP-SDB00759) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC